

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 » — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Succès complet du ministère, à Vienne. Le Reichsrath a adopté, en dernière lecture, par 118 voix contre 29 la loi sur l'armée, conformément au projet de la commission, avec des amendements insignifiants. Le gouvernement a donc obtenu non-seulement ses 800,000 hommes, mais encore la garantie, énoncée dans l'article 13 du projet de loi, que ce chiffre ne pourra être réduit, par un vote du Reichsrath, pendant dix ans.

Les complications qui s'amassent sur le Danube ont sans doute contribué à cette solution de la question militaire.

Nouvel exemple de la difficulté des rapports entre l'Autriche et les provinces orientales de l'empire des Habsbourg : il s'agissait l'autre jour de la question de nationalité dans la Diète de Pesth ; les sections de la Diète n'étaient pas d'accord. Le patriotisme eût conseillé une transaction. L'amour-propre des députés transylvains provoqua un scandale parlementaire. Ils se retirèrent de la Chambre avec forces protestations, en grand tumulte, et envoyèrent leur démission.

L'Epoque, qui raconte cet incident, d'après ses informations particulières, ajoute que les démissionnaires, appartenant tous aux nationalités serbe et roumaine, auraient décidé d'adresser au prince Charles un manifeste pour le supplier de venir à leur aide, et de daigner les annexer à la Roumanie.

Faut-il, avec quelques esprits de mauvaise humeur, voir la main exercée de la Prusse derrière ces manifestations incessantes ?

La Presse, de Vienne, d'après un télégramme du 14, persiste à soutenir que des négociations seraient engagées, sinon en vue d'une révision éventuelle du traité de Paris, du moins à l'effet d'amener une interprétation authentique des articles concernant les principautés danubiennes.

La Presse ajoute même que cette interprétation pourrait avoir lieu au moyen d'un protocole supplémentaire.

Les articles du traité de Paris qui régissent la situation des Principautés danubiennes n'ont rien d'obscur qui puisse exiger une nouvelle interprétation.

Ce que nous croyons pouvoir affirmer, dans tous les cas, c'est qu'aucune proposition à ce sujet n'a été adressée au gouvernement français, qui aurait bien quelque droit, cependant, à intervenir dans des délibérations tendant à provoquer l'interprétation d'un traité scellé du sang de ses soldats et qui porte sa signature.

Plusieurs projets de loi viennent d'être déposés à la Chambre des députés de Berlin. Le plus important concerne l'organisation et le budget de l'instruction primaire. Le projet consacre l'obligation et supprime la gratuité de l'enseignement. Des caisses de pensions seront créées en faveur des veuves et des orphelins d'instituteurs.

Le télégraphe annonce le double retour de M. de Bismark à la santé et aux affaires.

Le premier ministre du roi Guillaume reprendra le 1^{er} décembre ses fonctions.

Vendredi, le Gaulois publiait, en gros caractères, comme un renseignement de la dernière heure, une nouvelle à sensation qui, répandue à la Bourse et dans les salons, a fait, pendant toute la soirée, l'objet des conversations et des commentaires du monde financier et politique.

D'après le Gaulois, le gouvernement aurait en mains les preuves d'une conspiration étendue, ayant pour but avoué le renversement de l'Empire. « Il s'agirait d'un véritable complot » dont les principaux chefs seraient connus, « les complices dévoilés, les manœuvres mises à jour. Le pouvoir serait résolu à se montrer très-énergique. » Tout cela, enfin, aurait été établi et décidé dans le conseil des ministres réuni, jeudi dernier, à Compiègne.

L'opinion s'est un moment émue de ces prétendues révélations que démentait leur propre invraisemblance.

S'il existait un complot, si les chefs et les complices en étaient connus, est-ce que les coupables ne seraient pas déjà sous la main de la justice ? Qu'attendrait donc le gouvernement pour en saisir et en désarmer les auteurs ? Son silence et son inaction ne sont-ils pas la preuve éclatante que rien, dans la réalité, ne justifie les inquiétudes qu'on cherche à répandre ?

Il importe que l'opinion publique se tienne en garde contre les nouvelles alarmantes dont la moindre réflexion démontre la fausseté. Il faut éviter surtout de donner ainsi des proportions colossales à quelques incidents qui, tout blâmables qu'ils soient, ne sauraient mettre en péril ni le gouvernement ni la société.

La justice a prononcé samedi sur la manifestation du cimetière Montmartre et sur la souscription Baudin. Le tribunal de Paris a jugé qu'il y avait, dans ces faits, un délit punissable. Il a condamné les prévenus.

La question n'est plus seulement politique comme elle l'était avant le procès ; elle est devenue une question de légalité. Sauf le droit d'appel, qui est ouvert aux condamnés, les tribunaux, à qui appartient l'interprétation de la loi, ont fixé les principes et les responsabilités. On peut ne pas approuver leur opinion, mais la chose jugée est souveraine ; il faut s'y soumettre.

La persistance dans une manifestation qu'un arrêt de justice déclare coupable, ne serait plus un acte d'opposition politique, ce serait une protestation contre l'autorité des lois et une atteinte au pouvoir toujours respectable de la magistrature.

Il importe, d'ailleurs, que, si cette question est de nouveau portée devant une juridiction plus élevée, elle soit étudiée et résolue en dehors des excitations et des passions qui s'agitent encore. Le gouvernement, en s'abstenant de poursuivre pendant le procès les autres journaux qui avaient ouvert la souscription, et en attendant la décision du tribunal de Paris, a donné un exemple de modération qu'il eût été sage d'imiter.

Ce que la presse opposante n'a pas jugé devoir faire avant le jugement de la sixième chambre, tout lui conseille de le faire spontanément aujourd'hui.

Pour les articles non signés : P. GODOT.

FLEURBAEY.

LE FIGURANT,

Par M^{me} ANAIS SÉGALAS.

(Suite et fin.)

Dès que la jeune fille fut partie et que la mère de Daniel fut retournée à ses occupations, le pauvre figurant se mit à pleurer comme un enfant.

— Oh ! malheureux ! malheureux ! se disait-il. Je ne suis pas méchant, je n'ai pas voulu mentir, j'ai rendu service à Absalon, mais je le déteste !... On dit qu'il est joli garçon... Je vous demande un peu à quoi ça tient, la beauté ?... Au plus ou moins de longueur des yeux ou du nez, à la qualité plus ou moins fine de cette étoffe qu'on appelle la peau... Si cela ne fait pas pitié !... D'ailleurs, tout le monde devrait être beau ; ce n'est pas juste qu'il y en ait qui prennent tout et ne laissent rien aux autres. Je ne demande pas le partage des propriétés, moi ; mais je demande le partage des beaux cheveux, des grands yeux, des petites bouches : je deviens communiste comme un enrégé.

Au milieu de ses préoccupations, de ses regrets, de ses douleurs, il fallut cependant continuer son double métier de figurant et de chanteur.

Déjà quinze jours s'étaient écoulés ; Daniel était à l'église et chantait au lutrin. C'était un dimanche, jour du Seigneur, jour béni, placé au bout de la semaine comme un saint reposoir où l'on s'arrête pour prier Dieu. L'église était remplie ; la fervente priait, la routine marmottait. Dieu distinguait dans la foule d'humides voix qui lui parlaient tout bas, et peut-être n'entendait pas tous les chœurs, qui cependant criaient bien fort.

Le moment du prône arriva. Daniel alla s'asseoir en face de son pupitre. Le prêtre monta en chaire, et lut la publication des bans.

Daniel écoutait d'une oreille distraite tous ces noms inconnus, lorsqu'il entendit ces terribles paroles :

« Il y a promesse de mariage entre Absalon Chevillard et Ninette Guérin. »

Le pauvre chanteur eut peine à étouffer un cri de désespoir. C'était là sans doute un malheur prévu, mais qui aurait pu ne pas se réaliser. Daniel s'était plu à se faire illusion : cette bonne mère, l'Espérance, l'avait bercé dans ses bras, et lui avait chanté toutes sortes de chansons pour l'endormir.

Le réveil était venu. Oubliant tout ce qui l'entourait, il se leva, tomba à genoux, puis s'écria en joignant les mains :

— Mon Dieu, ayez pitié de moi !

Ce cœur, si bon pour tous, mais si indifférent pour son Dieu, venait enfin de le comprendre et de l'invoquer : l'âme est comme les enfants qui se rapprochent de leur père, quand ils souffrent.

— Que fais-tu donc là, Daniel ? lui dit un gros chanteur qui s'abreuvait plus souvent du nectar à cinq sous que d'amour divin. Ce n'est pas le moment de se mettre à genoux... On va se moquer de toi. On n'a jamais vu un chanteur en extase. Tu es à l'église pour chanter, et non pour prier, continua-t-il en le faisant asseoir malgré lui.

— Laisse-moi, reprit Daniel ; j'ai assez souvent chanté sans prier, je veux enfin prier sans chanter.

Oh ! comme dans ce moment Daniel, qui portait les mêmes habits que les prêtres, eût été heureux de remplir ainsi leur sainte mission ! de vivre comme eux loin du monde et de ses déceptions, d'offrir tout entier à son Dieu ce cœur pur et ardent, qui voulait absolument se donner et se dévouer ! Mais il eût fallu pour cela de longues études, un esprit éclairé, une sainte éloquence. Il était dans la destinée de Daniel de jouer toujours un rôle passif ; il ne devait pas être l'apôtre, mais le chanteur de sa paroisse.

Le lendemain, Absalon vint lui annoncer solennellement son mariage avec Ninette, et le prier, avec toutes sortes de politesses, d'être son garçon d'honneur. Ce

fut le dernier coup, la plus cruelle dérision.

— Garçon d'honneur ! répétait sans cesse Daniel ; mais ils ont donc juré de me tuer !... C'est encore une variété du métier que j'ai fait toute ma vie. Comparses, chanteurs, garçon d'honneur, figurant, toujours figurant !... au théâtre, à l'église et dans la vie !

Cette pauvre âme était si malade, si brisée, qu'il fallut bien que le corps fit comme elle : la flamme qui brûlait dans le cœur alluma le feu de la fièvre, une fièvre cérébrale, délirante, indisciplinée. Daniel, qui jusque-là avait si bien gardé le secret de son amour, l'apprit à tout le monde, dans son délire.

— Garçon d'honneur ! disait-il à tout instant, sans songer qu'on l'entendait. Garçon d'honneur ! quand j'aurais pu être le marié !... Qu'est-ce que je dis donc là ? Est-ce que je puis me marier, moi ? Est-ce que je puis être aimé ? Je sais bien que je ne suis pas méchant, que je n'ai pas un mauvais caractère ; mais ces jeunes femmes, elles ont le cœur dans les yeux, et je n'ai pas une belle enseignée... Il ne suffit pas que le spectacle soit beau, il faut que l'affiche soit attrayante ; c'est ce que dit toujours notre régisseur. Aussi comme il soigne l'affiche !

Puis tout-à-coup, passant du théâtre à l'église, il reprenait :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! je l'aurais cependant ren-

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Bund*, de Berne :

D'après une communication du consul général de Suisse à Saint-Petersbourg, la conférence réunie en vue de la suppression des projectiles explosibles a abouti à une convention d'après laquelle les projectiles explosibles de moins de 400 grammes ne pourront être employés dans les combats.

On lit à ce même sujet dans le *Journal de Saint-Petersbourg* du 10 :

Hier lundi s'est réunie à Saint-Petersbourg, sous la présidence de l'aide-de-camp général Milutine, ministre de la guerre, la conférence chargée de l'examen des questions qui se rattachent à l'emploi des balles explosibles.

Après une délibération qui s'est prolongée jusqu'à quatre heures, la conférence a fixé sa prochaine séance à vendredi 13 novembre.

C'est M. le baron Jomini, conseiller privé et conseiller du ministère des affaires étrangères, qui est chargé de la rédaction des protocoles de la conférence.

— La *Gazette des Tribunaux* annonce qu'une instruction vient d'être requise sous inculpation de fausse nouvelle de nature à troubler la paix publique contre le gérant du *Gaulois*, à raison de l'article inséré vendredi dans ce journal sous le titre de « Dernière heure. »

— L'état de M. Berryer est toujours grave. Les nouvelles portent que la faiblesse du malade est extrême. Il continue cependant à vouloir rester debout, et jusqu'à ce jour il ne s'est pas alité.

— Les deuils illustres se succèdent. M. le baron James de Rothschild est mort dimanche matin, à la suite d'une maladie qui, depuis plusieurs jours, ne laissait plus d'espoir.

Le baron James de Rothschild était le cinquième et le dernier survivant des fils de Meyer-Anselme Rothschild, fondateur de la maison qui est devenue la première puissance financière de l'Europe.

Né à Francfort le 15 mai 1792, il était venu se fixer à Paris en 1812. Quelques années après, il recevait le titre de consul général d'Autriche en France, titre qu'il a conservé jusqu'à sa mort.

Il serait trop long d'énumérer les emprunts publics et les grandes opérations de toutes sortes auxquels M. James de Rothschild a prêté les mains. Nous nous bornerons à rappeler que la Restauration eut recours à lui pour le fameux milliard des émigrés, et que, pendant le règne de Louis-Philippe, sa maison joua un rôle presque prépondérant dans les affaires du Trésor français.

C'est à M. de Rothschild que revient, en quelque sorte, la première initiative dans nos entreprises de chemins de fer, car ce fut grâce à sa garantie, que MM. Pereire purent soumission-

ner la ligne de Saint-Germain. Plus tard, il entreprit encore avec eux la ligne, plus difficile et plus périlleuse, du chemin de fer du Nord.

M. de Rothschild était grand-croix de la Légion-d'Honneur et décoré, en outre, de la plupart des ordres étrangers.

— Rossini est mort le 13 novembre.

C'était le grand et douloureux événement de la soirée.

— Nous empruntons au *Figaro* les détails suivants, sur les derniers moments de Rossini :

Rossini est mort à onze heures et demie, après une agonie longue et terrible, à la suite de souffrances inouïes. L'inflammation avait fait des progrès inconcevables, depuis le matin surtout, et le dévorait littéralement.

De moment en moment, il s'écriait :

— Je brûle ! je brûle ! qu'on me donne de la glace !

Et la situation était telle que les médecins avaient ordonné qu'on lui donnât tout ce qu'il demanderait.

M^{me} Rossini, qui n'a pas quitté un instant son mari depuis le commencement de la maladie, était constamment à son chevet. De temps en temps, le grand homme prononçait son nom d'une voix faible, puis lui prenait la main et la couvrait de baisers. Souvent aussi, il appelait le vieux Jean, son fidèle domestique, un serviteur dont le dévouement a été admirable.

Vers le milieu du jour, Rossini eut une faiblesse et perdit connaissance. Le soir, aux environs de dix heures, il prononça encore le nom de sa femme. Ce fut le dernier mot qui s'échappa de ses lèvres.

Une heure après, il poussa un soupir. On crut que tout était fini, et, pour s'en assurer, on lui passa une bougie devant les yeux, qui étaient fermés depuis longtemps déjà, mais la lumière lui fit soulever un peu les paupières.

Enfin, à onze heures et demie, l'agonie se terminait par un soupir, le dernier, cette fois.

Et de cet homme de génie, dont la renommée était universelle, il ne restait plus rien — que le souvenir.

— Le *Mémorial de Lille* rapporte un acte de somnambulisme curieux :

Une jeune fille des environs de notre ville, Sophie M..., appartenant à une famille de braves et honnêtes cultivateurs, se lève chaque nuit à la même heure, allume du feu, fait du café, dispose la table comme pour un repas, en n'oubliant ni cuillers, ni couteaux, ni fourchettes, et, lorsque son service est achevé, elle va se coucher.

Environ une heure après, elle se lève de nouveau, débarasse la table et met tout en place. Elle prend alors un balai, nettoie tout

le rez-de-chaussée de la maison et époussette les meubles.

Elle se remet dans son lit vers quatre heures et dort jusqu'à six, heure à laquelle se lèvent ses parents.

Cela dure depuis environ quinze jours.

La première fois, elle parut fort étonnée lorsqu'on lui dit ce qui s'était passé et crut que l'on se moquait d'elle.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que Sophie M..., qui reste chez elle, ne fait pas le ménage ordinairement.

On remarque aussi qu'elle ne dispose la table que pour trois personnes, tandis qu'elle a trois sœurs et deux frères auxquels il faut ajouter son père et sa mère.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMIN DE FER

DE POITIERS A SAUMUR.

LETTRES A UN AMI.

2^e Lettre. — Produit de la ligne.

Paris, 17 septembre 1868.

Mon cher ami,

Quand j'ai évalué les recettes probables de la ligne projetée à 13,000 francs par kilomètre, dans ma note du 15 avril, j'ai fait mes calculs avec d'autant plus de conscience qu'à ce moment l'affaire ne m'était pas connue à beaucoup près comme elle me l'est aujourd'hui, et je n'ai dû qu'à des précautions excessives de ne pas m'égarer. J'avais, en effet, à me prémunir contre le désir bien naturel des populations d'avoir un chemin de fer, désir qui devait les entraîner forcément, et presque malgré elles, à grossir un peu les quantités. J'avais, d'un autre côté, à tenir compte, dans le sens opposé, des omissions, car on ne pense pas à tout quand on est ainsi questionné *ex abrupto*, et on doit nécessairement oublier bien des choses qui ont bien leur importance et leur intérêt pour le trafic d'un chemin de fer.

Sur le premier point, je me suis renseigné par tous les moyens, par toutes les voies possibles, et j'ai toujours contrôlé mes premiers renseignements dans les localités où je pouvais croire qu'il existait des tendances rivales.

Des deux appréciations, j'ai toujours pris la moindre ; j'en ai déduit pour les marchandises ce qui m'a paru devoir se consommer sur place, plus tout ce qui, à un titre quelconque, ne m'a pas semblé susceptible de quitter le pays, et encore une autre part pour l'imprévu. Après toutes ces défalcactions, j'ai compté le reliquat, et quand il m'est resté des doutes, j'ai noté l'article seulement pour mémoire.

Quand, au contraire, on a oublié de me si-

gnaler des produits susceptibles d'exportation, il va sans dire que je ne les ai pas comptés, puisque je ne les connaissais pas. Or, je puis vous dire aujourd'hui que les produits qui se trouvent dans ce cas sont assez nombreux.

Enfin, j'ai fait mes évaluations de prix sur des bases extrêmement réduites, puisque le prix moyen des marchandises en petite vitesse ne ressort, d'après mes calculs, qu'à 0,0683 par tonne et par kilomètre, et celui des voyageurs à 0,066 par tête et aussi par kilomètre.

Nous voyez que dès le début j'avais soigneusement écarté tout ce qui pouvait me conduire à l'exagération des recettes, et depuis j'ai pu me convaincre, à la suite de nombreux voyages sur la ligne et d'informations répétées, puisées à toutes les sources, que, sauf quelques erreurs de détail, inséparables d'un dépouillement aussi compliqué, et sans influence d'ailleurs sur le résultat, j'étais resté aussi près que possible et plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. Vous aurez plus loin, par des exemples pris en dehors de la ligne projetée, mais autour d'elle, la confirmation de ce que j'avance ici.

Mais au moment où je faisais mes premiers calculs, je raisonnais sur un tracé bien imparfait, commercialement parlant, et les rectifications principales, au nombre de trois, que je propose d'y faire aujourd'hui, d'accord en cela avec l'intérêt et le sentiment des populations, auront pour résultat certain d'augmenter les recettes dans une proportion sensible, ainsi que vous l'allez voir.

Vous vous rappelez que le premier tracé s'embranchait à ou près Neuville, sur la ligne de Poitiers à Bressuire, qui, elle-même, s'embranchait sur la ligne de Paris à Bordeaux. Ce n'était pas, à proprement parler, un chemin de fer de Poitiers à Saumur ; c'était un chemin de Paché à Saumur.

Les inconvénients de cette combinaison (que je n'avais adoptée du reste qu'à mon corps défendant) sont palpables, non-seulement pour Poitiers, mais aussi pour Neuville, pour les au-delà et pour la Compagnie exploitante elle-même. Pour Poitiers, qui va avoir six chemins de fer, et qui n'aurait eu que deux sorties, les communications de la ville avec sa banlieue immédiate n'en étaient ni augmentées ni facilitées, et la commune de Migné, qui en est la plus importante et la plus riche, était à tout jamais délaissée, car il n'y a pas d'apparence qu'un autre chemin de fer se construise jamais dans cette direction.

Pour Neuville et les au-delà, il y avait à craindre toutes les entraves qui sont le cortège ordinaire de tout service fait par deux ou trois Compagnies ; les retards, et les complications qui en sont la conséquence inévitable, et dont le voyageur est la première victime, un allongement de parcours entraînant avec lui un accroissement dans les prix de transport, et enfin la perspective de n'obtenir ja-

due bien heureuse ! Elle aurait été dans ma mansarde comme la sainte de la petite chapelle est dans ma paroisse : toutes les bonnes femmes vont se mettre à genoux devant elle, et moi j'aurais fait comme les bonnes femmes.

Huit jours se passèrent ainsi, sans qu'il reconnût ceux qui l'entouraient. Un matin cependant il se réveilla plus faible, plus abattu, mais aussi plus calme. La raison n'était pas encore tout-à-fait revenue, mais ses idées commençaient pourtant à devenir moins confuses.

— C'est toi ? dit-il à sa mère en l'embrassant. Qu'il y a longtemps que je ne t'ai vue, ma bonne mère !

— Mais je ne t'ai pas quitté, mon enfant !

A ce moment, Daniel tourna la tête, aperçut quelqu'un au fond de la chambre, et s'écria avec une émotion si vive, que le délire sembla revenir :

— Elle ici !... près de moi !... Ninette !... Comment est-elle venue ? Je ne l'ai pas même vue entrer !...

— Mais elle vient tous les jours, Daniel, lui dit sa mère ; elle m'aide à te soigner, elle est pour toi comme une sœur de charité.

— Enfin vous me reconnaissez ! s'écria Ninette.

— Que venez-vous faire ici ? reprit-il avec égarement... Ah ! je comprends, c'est le jour de votre mariage avec M. Absalon ; vous venez me dire de me pré-

parer... je suis le garçon d'honneur !... Moi, voyez-vous, je suis toujours comparse ou garçon d'honneur ; je suis fait pour assister aux mariages... Le chœur des invités est-il prêt ?... Ma bonne mère, tu vas m'atteindre mon plus bel habit... Ce n'est pas la peine de mettre du rouge comme au Vaudeville, n'est-ce pas ?... Vous serez bien jolies en mariées, mademoiselle Ninette ! reprit-il douloureusement. On dira, en vous voyant passer avec M. Absalon : « Voilà un bien beau couple ! » Je suis prêt, moi ; je vais entonner le chœur.

Puis il se mit à chanter d'une voix pleine de larmes :

C'est aujourd'hui que l'hymen les engage !

— Qu'est-ce que je fais donc ? reprit-il, je chante en pleurant... Mais c'est un chant de fête, un chant joyeux... Le directeur va me chasser... Je pleure comme le premier rôle au dernier acte d'un drame. Vous savez bien, le dernier acte, le dénouement, où presque toujours quelqu'un meurt.

— Je vous en supplie, dit Ninette en joignant les mains ; ne pensez plus à ce mariage. Je ne me marie pas avec lui, je ne l'épouserai jamais.

— Que dites-vous ? s'écria Daniel avec un cri de bonheur.

Son visage devint rayonnant, ses larmes se séché-

rent, et peu à peu ses idées devinrent plus distinctes.

— Mais cependant, reprit-il en cherchant dans sa mémoire, je ne me trompe pas... j'ai entendu publier vos bans... Vous ne l'aimez donc plus ?... Oh ! si vous ne l'aimez plus, dites-le-moi !

— Mais je ne l'ai jamais aimé ! s'écria Ninette. J'ai laissé publier ces bans par colère, par dépit. J'en aimais un autre, qui semblait ne pas s'en douter.

— Un autre ! reprit douloureusement Daniel. Ah ! oui... il y en a toujours un autre... Je voudrais bien savoir son nom.

— Je puis vous le dire maintenant, reprit la jeune fille ; je sais qu'il m'aime, il me l'a appris sans le vouloir, et c'est devant sa mère que je veux lui répondre : Ma main et mon cœur sont à vous.

— Ah ! vous lui répondez cela ? reprit Daniel, qui sentit son âme se briser... Il sera bien heureux, celui-là ! Mais tout cela ne me dit pas son nom.

— Celui que j'aime, Daniel, est un cœur d'or. S'il n'est pas heureux, c'est un peu sa faute ; il se défie trop de lui-même. Chaque jour, voyez-vous, j'ai découvert dans sa belle âme une vertu nouvelle ; je trouverai en lui toutes les affections réunies : la tendresse dévouée d'un mari, comme la bonté d'une mère. Il va répétant sans cesse qu'il n'est pas beau ; eh bien, moi, j'aime l'expression de son visage. D'ailleurs il n'y a pas que les

livres dorés sur tranche qui renferment de bonnes choses.

— Il est capable de ne pas se reconnaître ! s'écria la mère de Daniel. Allons, mon fils, tu vois bien que c'est toi qu'elle aime, cette chère petite Ninette ! Il ne manque plus que mon consentement, et je vous le donne, mes enfants.

— Moi ! s'écria Daniel, être aimé de Ninette !...

Tout-à-coup il devint d'une pâleur mortelle, et laissa retomber sa tête sur le chevet. Il n'avait pas succombé à la douleur : c'était une vieille connaissance pour lui ; mais le bonheur, en le rencontrant, le renversait du premier choc. Quand il revint à lui, il vit auprès de son lit les deux femmes qui pleuraient, il leur dit d'une voix faible :

— Le bonheur n'est pas fait pour moi ; je commence aujourd'hui à jouer un rôle dans la vie ; aussi voyez bien qu'il faut que je meure.

Il s'affaiblit de plus en plus, et sentit bientôt que la mort approchait. Dieu lui envoya le souvenir de quelques saintes paroles qu'il avait entendues tomber du haut de la chaire de sa paroisse, et il pria Ninette d'aller chercher un prêtre. Il se sentait si près de la porte du ciel, qu'il voulait se hâter d'en demander la clé.

Quand il eut montré au prêtre cette belle âme où il y

mais de ces abaissements de tarifs qui résultent des billets d'aller et retour, soit les jours de foires ou de marchés, soit dans toute autre circonstance; la Compagnie d'Orléans n'ayant pas intérêt à favoriser ces réductions, ni la Compagnie de Saumur à les faire, en raison des péages à payer sur les troncs communs par cette dernière.

Le péage, en effet, représente 65 pour 100 environ du prix total du transport, et les frais d'exploitation 55, total, 120; de sorte que, pour une recette brute de 100 francs, la Compagnie aurait eu à payer 120 francs. Elle n'aurait donc pas eu intérêt à rechercher le trafic de banlieue, puisqu'il devait la constituer en perte, et en outre elle payait d'un surcroît de frais important, la faculté d'amener, sans transbordement, jusque dans la gare de Poitiers, ses voyageurs et ses marchandises de long ou moyen parcours.

Enfin le chemin de fer de Poitiers à Saumur devant être, suivant toutes les probabilités, construit avant celui de Poitiers à Bressuire, il aurait fallu de toute nécessité venir se raccorder au Grand-Pont pour ne pas laisser de lacune, et dans ce cas il vaut mieux évidemment venir se raccorder de suite à Poitiers même.

Tout ceci considéré, il n'y avait pas à hésiter, et je me suis mis immédiatement à étudier la sortie de Poitiers. Elle n'offre que deux issues, l'une par la Boivre, dans la direction de Biard, l'autre dans la direction du Nord, et par la rive gauche du Clain, parallèlement à la voie d'Orléans située sur l'autre rive. Ce dernier tracé est plus court, il n'offre pas de travaux d'art, et l'élévation sur le plateau peut s'y effectuer par des pentes de 10 à 12 millimètres et une seule courbe à faible rayon (290 mètres) en quittant la voie d'Orléans.

La vallée de l'Auxances est traversée entre Auxances et Migné par des pentes et contre-pentes de 12 à 15 millimètres, séparées par un remblai peu important dans la vallée, pour éviter un viaduc.

Pour le moment, permettez-moi de laisser de côté la question de tracé qui viendra plus tard, et de m'occuper seulement de la question de produit.

Avec l'ancien tracé, nous avions de Piché à Poitiers 12 kilomètres à parcourir sur troncs communs, soit comme recette brute $12 \times 13,000 = \dots\dots\dots 156,000$

Nos frais à mettre en regard devaient être :

Péage.....	401,400 »
Frais d'exploitation.....	85,800 »
Total.....	487,200 »
Perte annuelle sur ce trajet...	31,200 »

Avec le nouveau tracé au contraire, en supposant pour un instant les distances égales, et en calculant également sur le chiffre de

avait si peu de taches, il le pria de faire rentrer les deux femmes, qu'on entendait sangloter dans la pièce voisine.

— Ma fiancée bien-aimée, dit-il à Ninette d'une voix faible, c'est aujourd'hui le jour de notre mariage... Ma mère, donnez-moi votre anneau, continua-t-il en prenant l'alliance de sa mère et en la passant au doigt de Ninette. Ah! c'est moi qui me marie aujourd'hui... Je ne suis plus le figurant... je suis enfin le jeune premier!

Puis il murmura d'une voix inintelligible :

C'est aujourd'hui... que l'hymen... nous engage.

Ce fut la dernière chanson du pauvre figurant.

ANALIS SÉGALAS.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

BOURSE DU 14 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 35 cent. — Fermé à 71 35.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 101 80.

BOURSE DU 16 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 71 80.

4 1/2 p. 0/0 baisse 80 cent. — Fermé à 101 00.

13,000 fr., on trouve les résultats suivants :

$12 \times 13,000 = \dots\dots\dots$	156,000 »
Frais d'exploitation.....	85,800 »

Bénéfice annuel..... 70,200 »
La différence est donc de $31,200 + 70,200$, soit 101,400, ou 8,450 fr. net par kilomètre. Il me semble qu'elle justifie suffisamment à elle seule le changement de tracé.

La deuxième déviation est celle de Moncontour.

Ici quelques explications sont nécessaires parce qu'on essaie de me mettre sur ce point en contradiction avec moi-même, et qu'on me reproche de brûler aujourd'hui ce que j'ai adoré autrefois. Il n'en est rien et je vais vous le démontrer sans peine.

La variante étudiée par M. Compaing allongea démesurément le parcours, parce qu'au delà de Moncontour elle se dirigeait vers Ouzilly et les marais de la Briande, pour franchir ensuite les hauteurs par plusieurs circuits. Ce tracé avait l'inconvénient d'être plus long, de coûter plus cher à cause de la traversée des marais, d'être moins productif puisqu'il s'éloignait des plaines les mieux cultivées; aussi M. Compaing, qui ne l'avait étudié que pour obéir au vœu manifesté par le Conseil général, n'hésitait pas à en proposer le rejet, et il avait raison.

La variante adoptée par moi, après une étude approfondie et plusieurs visites sur les lieux, n'offre pas ces inconvénients. Sans doute elle est un peu plus longue que le tracé par la Chaussée, et même que celui par Saint-Clair, mais elle est aussi plus courte que celui par Ouzilly, outre qu'elle sera plus productive. Voici en quoi elle consiste : du château de Billy, près de Chouppes, à la ferme de Thouary sur la commune de Moncontour, elle suit exactement le deuxième tracé de M. Compaing. A Thouary elle l'abandonne pour se porter sur la droite dans la direction du Château Ganne, près Martaizé, et venir rejoindre le premier tracé étudié près de Seigné.

Les raisons qui m'ont porté à lui donner la préférence sont de plusieurs sortes. Au premier abord Moncontour, quoique chef-lieu de canton, ne m'avait pas paru suffisamment important pour nécessiter une déviation aussi coûteuse et les arguments de M. Compaing contre toute déviation de tracé dans cette direction m'avaient paru déterminants. En y regardant de plus près, et surtout en regardant autour et au delà, je me suis aperçu qu'il ne fallait pas voir seulement Moncontour, mais aussi les deux grandes communes de Saint-Jouin et d'Airvault dont on se rapproche en même temps, et les plaines si riches qui existent autour d'elles. D'un autre côté, la ville de Moncontour elle-même peut devenir, par ses propres ressources, une station importante et productive, le jour où les cultures maraîchères s'implanteront dans la Vallée de la Dive. Or, le rapprochement de la ligne et la construction d'une gare sur son territoire contribueront certainement à l'établissement de ces nouvelles cultures qui constitueront un grand revenu pour la voie ferrée, car ces sortes de produits s'expédient toujours par la grande vitesse.

Ce qui me préoccupe surtout, vous le voyez, ce sont les produits, et aussi bien les produits à venir que ceux déjà existants; et la question du coût d'établissement, malgré son importance, ne vient pour moi qu'en deuxième ligne. Il vaut mieux en effet dépenser une plus forte somme si elle doit produire un revenu proportionnellement plus élevé, que de faire des économies mal comprises qui réduiraient le produit à sa plus simple expression.

La troisième variante a plus d'importance encore que la précédente, vous allez en juger.

Le premier tracé en quittant Trois-Moutiers se dirigeait en droite ligne sur Morton et Epieds, l'un et l'autre sans aucune importance commerciale. Il négligeait, au contraire, en les laissant à une assez grande distance sur la gauche, toutes les communes situées sur les hauteurs à partir de Saint-Léger, et qui sont incontestablement les plus riches de

l'arrondissement de Loudun. Ces communes produisent en grande quantité des vins excellents qui tous s'exportent vers Saumur, et en outre les marchés de Saint-Léger ont une très-grande importance, puisqu'on y vient même de Candès ou de Montsoreau. Il y avait donc intérêt évident à s'en rapprocher, et c'est ce qu'il m'a paru utile de faire en reportant le tracé au pied des hauteurs, à gauche de la route départementale de Loudun à Montreuil. Cette combinaison avait en outre l'avantage de nous rapprocher de la Motte-Bourbon, qui n'a d'autre importance que son usine, c'est vrai; mais cette usine seule sera un client de 9 à 10,000 tonnes, tant au départ qu'à l'arrivée. Enfin autour d'elle il existe aussi de riches vignobles, Pouançay, Antoigné et Tourtenay, non moins importants que le groupe de Saint-Léger.

A la Motte-Bourbon le tracé nouveau franchit le canal et se dirige sur Montreuil-Bellay, qui deviendra la tête d'une correspondance à établir sur Thouars, et la clé de toutes les relations avec la rive gauche du Thouet. Ainsi considéré, Montreuil a une grande importance, car les relations de Thouars avec Saumur sont très-suivies. D'un autre côté, les chaux hydrauliques de Brossay, les arbres de Doué, les chaux grasses et les briqueteries de Montreuil même, ses minoteries, ses carrières de pierre dure, ses fourrages qui alimentent surtout l'Ecole de cavalerie de Saumur, les produits maraîchers du Vaudelnay, les bestiaux, tout cela constitue pour un chemin de fer un ensemble de ressources très-important et qu'il n'est pas possible de laisser à l'écart. Aussi je considère cette troisième déviation comme très-avantageuse, quoiqu'un peu plus longue que le premier tracé, il y a dans les quelques lieues qui s'étendent de Trois-Moutiers à Montreuil des éléments accumulés de richesses qui ne se trouvent peut-être sur aucun autre point de la ligne réunis au même degré. De Montreuil, le tracé se dirige ensuite en droite ligne sur le moulin de Baffou où il traverse de nouveau le canal de la Dive et rejoint l'ancien tracé.

Vous voyez que ces trois variantes, mais surtout la première et la troisième, ont une grande importance, et il est certain que la ligne ainsi agencée offre des ressources beaucoup plus grandes que celles du tracé primitif. C'est une raison de plus pour maintenir mes évaluations premières, et j'espère que vous le reconnaîtrez comme moi.

(La suite au prochain numéro.)

Les questions de chemins de fer occupent tous les esprits. Un habitant de l'arrondissement de Baugé nous fait savoir qu'il a trouvé un moyen très-praticable de faire un chemin de fer traversant la Manche; cet inventeur heureux se propose de demander sous peu l'autorisation de commencer l'exécution de cette ligne.

Certes, si le succès est complet, notre contemporain aura bien mérité du commerce et des voyageurs qui lui voteront une statue aussitôt sa mort.

Nous pensons, dans son intérêt, qu'il n'est pas temps de publier son nom.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des Postes auront lieu le 28 janvier prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le Directeur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODDET.

Dernières Nouvelles.

« Madrid, 15 novembre. — Un meeting démocratique-monarchique a été tenu aujourd'hui dans la cour qui avoisine le palais royal.

Plusieurs orateurs se sont fait entendre, entre autres : M. Olozaga; M. Vega Armijo,

unioniste; M. Martos, démocrate, qui a prononcé un discours fort énergique, et enfin un journaliste délégué pour parler au nom de la presse.

» Tous ces discours, qui étaient dans le sens du récent manifeste démocratique, ont été vivement applaudis.

L'auditoire, considérable, a été sans tempêtes; la rue, sans troubles; et lorsque tout a été fini, la foule des assistants, — une foule immense, dit le télégraphe, — s'est dirigée en bon ordre auprès du gouvernement pour lui rendre compte de ce qui s'était passé.

Le journal le Temps a été saisi hier dans ses bureaux pour avoir publié une liste de souscription au monument Baudin.

Pour chronique locale : B. GODDET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Le dimanche 29 novembre 1868. IRREVOCABLEMENT SEUL. CONCERT PATTI.

Ouverture à 7 heures; on commencera à 8 heures.

Dans le courant du concert, l'Ave Maria, de Gounod, sera exécuté par M^{lle} Patti, MM. Vieuxtemps, Ritter, Bottesini, Jacquard et Trenka.

PREMIÈRE PARTIE. — Trio pour Piano, Violon et Violoncelle (Mendelssohn), MM. Ritter, Vieuxtemps et Jacquard.

2. Grand air de la Traviata (Verdi), M^{lle} Carlotta Patti.

3. Fantaisie pour Contrebasse : la Sonnambula (Bottesini), M. Bottesini.

4. Chansonnette : le Sermon de la Marquise (Lhuillier), M^{me} Tesseire.

5. Fantasia Appassionata (Vieuxtemps), M. Vieuxtemps.

6. La Festa : Valse de Bravour (Ritter), M^{lle} Carlotta Patti, accompagnée par le compositeur.

7. Scène bouffe : les Rêves d'un Anglais (Lhuillier), M. Levasseur.

DEUXIÈME PARTIE. — A. Etude. — B. Caprice (Jacquard), M. Jacquard.

2. Prélude sur une méditation de Bach (Gounod), exécuté par l'ensemble suivant : M^{lle} Patti, MM. Vieuxtemps, Ritter, Bottesini, Jacquard, Trenka.

3. A. Mélodie sans paroles (Mendelssohn); B. Les Courriers (Ritter), M. Théodore Ritter.

4. L'Eclat de rire (Auber), M^{lle} Carlotta Patti.

5. Le Carnaval de Venise (Paganini), M. Bottesini.

6. Duo bouffe : la Directrice et le Ténor (Clairville), M^{me} Tesseire et M. Levasseur.

Accompagnateur M. Trenka. — Piano de concert d'Erard.

Dans aucun cas, on ne donnera plus d'un SEUL concert.

PRIX DES PLACES : Loges de balcon, fauteuils de balcon et stalles d'orchestre, 10 fr. — Baignoires, loges des officiers, 6 fr. — Parquet et première galerie, 5 fr. — Parterre, 3 fr. — Secondes, 2 fr. — Troisièmes, 1 fr.

La distribution des billets aura lieu chez M^{me} Thuau, à partir du 23 novembre, de 10 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi.

On peut se procurer, à la porte, le soir du Concert, tous les billets qui n'auraient pas été vendus à l'avance.

Marché de Saumur du 14 novembre.

Froment (l'h.) 77 k. 21 71	Huile de noix 50 k. 60 —
2 ^e qualité. . . 74 20 89	— chenevis 50 38 —
Seigle 75 14 —	— de lin. . 50 46 —
Orge. 65 15 —	Graine trèfle 50 60 —
Avoine. . . . 50 12 50	— luzerne 50 47 —
Fèves 75 15 50	Foin (charr.) 780 95 —
Pois blancs. . 80 33 —	Luzerne — 780 47 —
— rouges. . . 80 32 —	Paille — 780 38 —
Graine de lin. 70 28 —	Amandes . . 50 — —
Colza 65 22 —	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 13 —	Cire jaune. . 50 87 50

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868.	1 ^{re} qualité 180 à 250
Id.	2 ^e id. 150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 ^{re} id.	50 à 65
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1868.	35 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868.	85 à 100
Champigny, 1868.	1 ^{re} qualité 150 à 200
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1868.	85 à 100
Varrains, 1868	» à »
Bourgueil, 1868.	1 ^{re} qualité 110 à 130
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1868.	95 à 105
Chinon, 1868.	1 ^{re} id. 75 à 90
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODDET, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

VENTE
Sur saisie immobilière
D'UN

MORCEAU DE TERRE

Situé commune de Montilliers, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).
Appartenant au sieur Louis Baranger, cultivateur à Montilliers.

L'adjudication aura lieu à la barre du Tribunal civil séant à Saumur, à l'audience publique, le samedi 12 décembre 1868, à midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, il sera procédé à l'adjudication aux enchères publiques et à l'extinction des feux, de l'immeuble ci-après désigné.

DESIGNATION

DU BIEN A VENDRE

Telle qu'elle est insérée dans le procès-verbal de saisie.

Un morceau de terre, nommé les Grands-Champs ou Champ-du-Cormier (Les Têtes), commune de Montilliers, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), contenant environ deux hectares vingt-sept ares, joignant au levant un chemin, un couchant un autre chemin, au midi Robert, la veuve Louis Defois et autres, au nord la veuve Jubert et Martin.

Une partie de ce morceau est en terre labourable, et l'autre partie est parsemée de trèfle.

Mis à prix à.... 3,600 fr.

PROCÉDURE.

Cet immeuble a été saisi à la requête de M. Pierre Martin, bijoutier, demeurant à Vihiers, lequel, pour la poursuite de vente, a constitué M^e Bodin, avoué, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, n° 66;

Sur le sieur Louis Baranger, cultivateur, demeurant au Breuil, commune de Montilliers;

Suivant procès-verbal de Buffard, huissier à Vihiers, en date du 4 septembre 1868, visé le même jour par M. Humeau, maire de la commune de Montilliers, et enregistré; il a été dénoncé au saisi par exploit du même huissier, en date du 10 septembre 1868, visé ainsi que de droit, et transcrit, avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Saumur, le 15 dudit mois de septembre, vol. 22, n° 22 et 23.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Le cahier des charges est déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur. La publication en a été faite à l'audience de ce Tribunal, le 7 novembre 1868.

Pour les renseignements, s'adresser :

Soit à M^e BODIN, avoué-poursuivant;

Soit au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 12 novembre 1868.

Signé : R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le novembre 1868, f^o c^o, reçu un franc 15 centimes, décimes compris.

(508) Signé : PARISOT.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON

Avec Clos et beau Jardin, Occupée autrefois par Madame veuve Orthlieb.

S'adresser à M. MARÉCHAL, rue des Boires. (474)

Cabinet d'affaires de C. CHERUY, rue du Temple, 18, Saumur.

A VENDRE

1° Un CLOS EN VIGNE aux Champs-Gatineau, sur la route de Varrains, commune de Saumur; contenance, 98 ares 36 centiares;
2° Vingt-cinq ares 62 centiares de pré, dans la prée de Nantilly, même commune;
3° Onze ares de TERRE dans les Menais, commune de Varrains.
Le tout provenant de M. Robineau, boulanger.
S'adresser, pour traiter, à M. CHERUY. (509)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Divisée en deux locations. Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 48 et 50.

Occupée par MM. Blanchet et Rosignol. Toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (431)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bi-lange.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 29 novembre 1868, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire.

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Dépendant de la succession Bourgeon, du Pont-Fouchard.

1° Lot.

La ferme de la Maison-Neuve, commune de Trèves-Cunault, d'une contenance de 8 hectares 53 ares, ci..... 8 h. 53 a.

2° Lot.

Une maison, sise au Pont-Fouchard, impasse du Bourg-Neuf, commune de Bagnoux, joignant l'impasse du Bourg-Neuf, l'école des sœurs et M. Janin.

Voir les placards affichés. S'adresser à M. François PERCHER, expert à Saumur, rue Neuve-Beau-repaire, ou à M^e TOUCHALEAUME.

Etude de M^e LEBLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER,

Au Vau-Langlais, près le Pont-Fouchard,

MAISON neuve, dans un jardin clos de murs, contenant 15 ares.

S'adresser audit notaire. (490)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

PAR SUITE DE SAISIE.

Le jeudi 19 novembre 1868, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison du sieur Voisin, couvreur, sise rue de la Fidélité à Saumur, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers lui appartenant, saisis suivant procès-verbal de M^e Laporte, huissier à Saumur, à la requête de M. Girard père, propriétaire à Saumur.

Il sera vendu :

Lit, couette, matelas, traversin, oreillers, couvertures, rideaux, draps, effets, tables, chaises, fauteuil, établi, cordages, fûts vides, comptoir, tableaux, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CEDER DE SUITE, Pour cause de santé,

Un très-beau magasin

de PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 51, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

On demande un clerc pour une étude de notaire des environs de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

BEILLARD

A l'honneur d'informer le public qu'il se chargera de creuser les puits dans tous les terrains et à toutes profondeurs.

S'adresser à la Bonarderie, commune de Verrye. (469)

M^{lle} PICOT, brevetée de l'académie de Poitiers, a l'honneur d'informer les familles, qu'elle se charge de donner des leçons particulières et à domicile, aux jeunes demoiselles; elle fera tous ses efforts pour répondre à la confiance dont on voudra bien l'honorer. Son domicile est rue Dailly, 5.

POUGUES-LES-EAUX (NIÈVRE)

LA SOURCE ALCAINE, FERRUGINEUSE, IODÉE ET GAZEUSE, connue depuis 300 ans, déclarée d'intérêt public par décret impérial du 4 août 1860, est la seule de la localité qui ait opéré des cures authentiques.

Souveraine dans les maladies de l'estomac et des intestins, troubles de la digestion, engorgement du foie et de la rate; maladies des voies urinaires, goutte, diabète, albuminurie, affections du sang et maladies des femmes. 0.70 c. la bouteille — 30 fr. la caisse de 50 bouteilles.

Se défier des substitutions et exiger sur les bouteilles l'étiquette rose, le bouchon et la capsule portant le nom de la source Saint-Léger.

S'adresser au gérant de l'établissement, à Pougues-les-Eaux (Nièvre).

Nota. — Le docteur Félix ROUBAUD n'est plus médecin-inspecteur des eaux de Pougues depuis trois ans, et n'a plus aucune position officielle dans l'établissement.

AUX BRIQUETIERS

TUILIERS, FABRICANTS DE POTERIES, CHAUFourniers, FABRICANTS DE CIMENTS, ENTREPRENEURS ET CAPITALISTES,

LE FOUR HOFFMANN à action permanente, dont la grande supériorité lui a valu le

GRAND PRIX

à l'Exposition universelle de Paris de 1867. Offre les avantages suivants :

1° Plus de deux tiers d'économie en combustible; — 2° Cuisson parfaitement uniforme dans toutes les parties du four; — 3° Faculté d'employer n'importe quel combustible; — 4° Enfournement et défournement faciles; — 5° Point de déchet; — 6° Point de fumée; — Sécurité contre l'incendie.

Nota. — Plus de 400 fours en opération aujourd'hui prouvent à l'évidence de ces avantages réels et pratiques.

S'ad., franco, à M. JULES BOURRY, rue de Ponthieu, 10, à Paris. (492)

On demande, dans le centre de la ville, une maison composée de deux vastes pièces au rez-de-chaussée et deux au premier étage, avec cour et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

M. MILON

LIBRAIRE,
Rue d'Orléans.

Demande un jeune homme propre au commerce. (499)

LA MAISON DE BANQUE

E. HUGUET, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris, prévient les capitalistes, rentiers, actionnaires et obligataires qu'elle se charge de toutes leurs opérations financières. ACHATS ET VENTES DES VALEURS COTÉES A LA BOURSE DE PARIS, moyennant le courtage officiel, sans aucune espèce de commission. AVANCES SUR TITRES. — Succursales à Bordeaux, Cambrai, Limoges, Nancy, Rouen, Saint-Germain, Toulouse, etc. (491)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE, ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE, SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR

LE CHOCOLAT DU BARRY

breveté de S. M. de Londres, la Reine d'Angleterre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoides, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aiguës, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruptions, mélancolie, dépression, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypochondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contents du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des dérangements insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréer, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLES, vice-consul de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissance, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-25; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Epiciers. DU BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris. Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

20,000

PENDULES RÉVEILLE-MATIN

sonnant très-bruyamment et mesurant 22 centimètres de hauteur

offertes **GRATIS** au public.

Pour jouir de cette Prime superbe, il suffit de prendre un abonnement d'un an au journal

LE MAGASIN DU FOYER

dont le prix est seulement de 10 francs pour toute la France.

LE MAGASIN DU FOYER paraît tous les dimanches en une livraison de 20 pages de texte grand format, à 2 colonnes, avec de magnifiques GRAVURES et couverture illustrée.

IMPRIMÉ sur beau papier glacé, RÉDIGÉ par nos meilleurs écrivains, PUBLIANT Romans, Histoires, Voyages, Nouvelles, Articles scientifiques, artistiques, etc., il est le plus complet, le plus instructif et le plus intéressant des journaux de ce genre; aucun n'offre aux familles de plus sérieuses garanties. — Quatre années de succès ont marqué sa place au premier rang.

Malgré la modicité de son prix, LE MAGASIN DU FOYER a trouvé moyen de donner pour rien à ses abonnés une magnifique PENDULE RÉVEILLE-MATIN, parfaitement construite, pouvant marcher 15 ans sans se déranger, sonnant sur timbre et très-bruyamment.

On reçoit immédiatement, gratis et franco, le journal et la prime, en adressant 10 francs pour l'abonnement et 2 francs pour le port et l'emballage, en tout 12 francs, au gérant du MAGASIN DU FOYER, rue de Babylone, 44, à Paris. — Le paiement se fait à volonté en un mandat sur la poste ou en timbres-poste.

LA CENTRALE

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie, la Foudre, l'Explosion du gaz et des appareils à vapeur,

Etablie à Paris, Rue de Richelieu, n° 108, au Capital, de cinq millions.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. HUICHARD, rue Bodin, n° 1, à Saumur. (459)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le